

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt et un, le 29 novembre 2021 à 17 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué le 19 novembre 2021, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

En exercice : 15	Etaient présents : BIANCONI Charles-Henri, QUILICHINI Paul, SAMPIERI Jean-Pierre, GIUDICELLI Paul, CESARI Mathieu, TOMASI Jean-Vincent, BERQUEZ Zélia, MANICCIA Christophe, VAUTRIN Gabriele, POLVERINI Jérôme
Présents : 10	Etaient représentés : SANTARELLI Félix, BARTOLI Jean-Christophe, CUCCHI Caroline, QUILICHINI Pierre, ANTONETTI Jean-Pierre
Votants : 15	Etaient absents : Secrétaire de séance : Florence BOILET
Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.	

Objet : Décision modificative n°2 sur budget principal 2021 de la mairie de Pianottoli-Caldarello.

Vu l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n° 2021-26 du conseil municipal en date du 2 Avril 2021 approuvant le Budget Primitif 2021,

Considérant la nécessité d'abonder le chapitre 012 pour couvrir les frais de personnel jusqu'en décembre,

Considérant le besoin d'augmenter le chapitre 20 pour permettre la mise en œuvre et le règlement d'études inhérentes, entre autre, au projet de construction d'un cabinet médical ainsi qu'au schéma directeur et zonage des eaux pluviales indispensable à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article Unique : de voter les mouvements suivants au BP 2021

	CHAPITRE	ARTICLE	NATURE	MONTANT
	CREDITS A OUVRIR	FONCTIONNEMENT		
012			Charges de personnel et frais assimilés	+ 37 000,00 €
INVESTISSEMENT				
20		2031	Frais d'études	+ 15 000,00 €
			TOTAL	+ 52 000,00 €
	CHAPITRE	ARTICLE	NATURE	MONTANT
	FONCTIONNEMENT			
CREDITS A REDUIRE	022	022	Dépenses imprévues	- 37 000,00 €
	INVESTISSEMENT			
	020	020	Dépenses imprévues	- 15 000,00 €
				TOTAL

Voix POUR :	15
Voix CONTRE :	-
ABSTENTION :	-
NON PARTICIPATION :	-

Affichée et transmise en Préfecture le : 30/11/2021	Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarello, le 29 novembre 2021, Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 30 novembre 2021. Le Maire, Charles-Henri BIANCONI
--	--

